
Service de broyage des végétaux à domicile

Communauté de Communes Loire, Nièvre et Bertranges

14 Avenue Henri Dunant
58400 La Charité-sur-Loire

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Alexandre Tucou

alexandre.tucou@lesbertranges.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Le Conseil Général de la Nièvre a débuté un Plan Départemental de Prévention déchet. Au sein de celui-ci, a été inscrit le souhait d'expérimenter le broyage des déchets verts à domicile.

La Communauté de Communes du Pays Charitois a commencé un Programme Local de Prévention déchets en Novembre 2011 comportant 5 actions. Soucieux de réduire ces déchets verts en déchèterie et d'apporter des solutions alternatives au brûlage, La Communauté de Communes du Pays Charitois a posé sa candidature afin d'expérimenter ce service sur son territoire.

Ayant également une volonté de diminuer les biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, ce projet se posait en complémentarité d'une campagne de compostage individuel et semi-collectif prévue en octobre 2012.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Le service de broyage a pour objectif de :

- valoriser les résidus de jardin à domicile (paillage),
- réduire l'apport de déchets verts municipaux en déchèterie,
- trouver des solutions alternatives aux feux domestiques.

Résultats quantitatifs

Au terme des 10 premiers mois d'expérimentation, il a été broyé 74,85 tonnes de végétaux. Ce qui représente environ 10 tonnes par mois sans panne de matériels ce qui a légèrement freiné l'opération.

Concernant l'implication des communes pour réduire leur végétaux, seulement 3 communes sur 13 ont souhaité bénéficier du service dont la ville de La Charité sur Loire, très productrice par ses nombreux espaces verts.

Par contre, les usagers ont tout de suite vu l'intérêt de ce service et 114 personnes en ont bénéficié.

Le service fonctionne du Lundi au Mercredi midi. Depuis le 6 janvier, les agents ont passé 255 heures sur les chantiers et le broyeur est à 176 heures de fonctionnement.

Résultats qualitatifs

Le résultat qualitatif du service est que la collectivité a répondu à une très grande demande de la part des usagers. Ce service leur a permis de:

- respecter la loi en ne brûlant plus leurs végétaux,
- trouver un intérêt à valoriser leur résidus de jardin par le paillage donc à effacer cette notion de déchets verts,
- éviter de se déplacer en déchèterie.
- gagner du temps

MISE EN OEUVRE

Planning

L'appel à candidature a été lancé en juillet 2011 par le Conseil général de La Nièvre auquel la collectivité a répondu de suite.

Le fonctionnement du service: les jours, les horaires, les modalités d'accès au service, les fiches de suivis ont été définis en novembre. Par la suite, en décembre, le Conseil général a choisi et acheté un modèle de broyeur adapté et l'a mis à disposition par convention pour un an à la collectivité.

C'est début janvier, que la phase de communication, de formation des agents a été réalisée. Et le 6 janvier les premiers rendez-vous ont été effectués en présence des élus, de la presse et de France 3 Bourgogne.

Courant janvier, le fonctionnement a été peaufiné pour améliorer les conditions de travail des agents et le suivi des données. Les fiches de suivi ont été modifiées pour être plus pratique. Une nouvelle condition d'accès a été établi concernant la disposition des branches dans les tas de bois. La culture du feu très présente sur le territoire a fait que les tas de végétaux à broyer étaient difficilement manipulables. Dès ce constat, il a été demandé, dans la limite du possible, d'avoir des tas avec les branches dans le même sens pour faciliter leur manipulation.

Moyens humains

Pour réaliser ce projet, deux agents du Chantier d'insertion de la collectivité ont été formés et dédiés à ce service. Ce sont eux qui réalisent les broyages et qui recueillent les données pour remplir les fiches de suivi. Ces deux agents sont encadrés par l'animateur du chantier d'insertion.

En amont, l'agent de prévention prend les rendez-vous, réalise les visites de chantier afin de garantir l'accessibilité à la zone de broyage et établi le planning. Après les rendez-vous effectués, il entre les données recueillies et diffuse l'enquête de satisfaction.

Moyens financiers

Le Conseil Général a fourni le broyeur à la Communauté de Communes par convention pour une durée d'un an. De plus, le CG nous a attribué une subvention de fonctionnement d'environ 5 000 €.

Le Conseil Général a également pris en charges la formation des agents qui était sur 2 jours au CFPPA du Morvan.

Le coût réel du service est de 50 € de l'heure mais avec la subvention du CG, il est de 40 € de l'heure.

Moyens techniques

La collectivité avait un véhicule à disposition pour le service. Grâce à la subvention de fonctionnement, ont été achetés du matériel comme des outils, des vêtements pour les agents.

Pour avoir un bon fonctionnement du service des fiches de suivi, des outils de communication et une enquête de satisfaction ont été créés.

Partenaires mobilisés

Le service a été créé et mis en place avec l'aide du Conseil Général de la Nièvre ainsi que la Communauté de Communes du Val du Saunay qui a également expérimenté le service mais sous une forme différente (plate-forme de proximité).

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

La création d'un service du même type est tout à fait reproductible. Par contre, ce service a un coût.

Il peut être mis en place lors d'un projet de gestion des déchets verts et fermentescible global. En effet, à l'issue de cette expérimentation, le pays charitois va maintenir ce service car par la même occasion elle va développer au sein de son territoire la mise en place de composteur individuel chez les particuliers volontaires ainsi qu'en pied d'immeuble. Ce service sera facturé selon les modalités suivantes : un forfait technique de 10 € et un coût horaire de 30 € de l'heure. La possibilité de la création de ce service est également due à une réorganisation importante du service de collecte des déchets ménagers qui entraîne le recrutement d'une seule personne.

Sur le secteur concurrentiel, on s'aperçoit que ce service ne vient pas en concurrence auprès des paysagistes du coin. En effet, après avoir effectué la coupe des branches chez les particuliers, ces dernières restent un déchet pour les professionnels qui faut évacuer pour qu'elles soient traitées. Le service vient en complément donc de leur activité.

Difficultés rencontrées

Le service est original car il sensibilise indirectement la population à la réduction des déchets. La plupart des usagers voient l'aspect pratique en bénéficiant du service. Imposant de garder, le broyat et de l'utiliser à leur domicile, ils prennent conscience de l'intérêt de valoriser ce qu'ils considéraient auparavant comme des déchets.

Recommandations éventuelles

Après 10 mois d'expérimentation, il y a des éléments auquel il faut être attentif:

- la gestion du planning en cas de panne du matériel,
- la proximité du mécanicien en cas de panne pour avoir un délai court,
- l'accessibilité et le type de terrain pour ne pas s'embourber chez les particuliers,

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | BROYEUR | ADMINISTRATION PUBLIQUE | MENAGE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Mars 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Frédéric JAN

frederic.jan@ademe.fr

Direction régionale Bourgogne-
Franche-Comté